

	Compte-rendu succinct	<u>Le Président :</u> M. Gérome FASSETNET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	<u>Le Secrétaire de Séance :</u> Mme Jessica RAMEL
Affiché le :	<i>Séance du Mercredi 6 juillet 2016</i>	

Personnes excusées/absentes :

DAMPIERRE : Mme Joss BERNARD – Donne POUVOIR à M. Grégoire DURANT ;
DAMPIERRE : M. Christophe FERRAND – Donne POUVOIR à Mme Josette PAILLARD ;
EVANS : M. Jean-Luc HUDRY ; M. Hervé BOUVERESSE ;
FRAISANS : M. Sébastien HENGY – Donne POUVOIR à M. Christian GIROD ;
ORCHAMPS : M. Denis JEUNET – Donne POUVOIR à M. Christian RICHARD ;
PETIT MERCEY : M. Rémy MARTIN ;
PLUMONT : M. Michel GREMAUX ;
ROUFFANGE : M. Didier TISSOT – Donne POUVOIR à M. Michel BENESSIANO ;
SALANS : Mme Stéphanie DREZET – Donne POUVOIR à M. Philippe SMAGGHE ;
SERRE LES MOULIERES : M. Claude TERON

Le Conseil Communautaire s'est réuni le MERCREDI 6 JUILLET 2016 à 20h30 à la salle des fêtes à ORCHAMPS sous la présidence de M. Gérome FASSETNET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance a débuté à 20h30 et a été levée à 23h37.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour et au rapport préparatoire, envoyés à tous les délégués communautaires.

Le Président fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

Il remercie la commune d'Orchamps d'accueillir le Conseil Communautaire.

Il indique que le point sur le CIS à Ranchot sera présenté en premier

5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - ENVIRONNEMENT

f. Création d'un CIS à Ranchot

Le Président commence à présenter ce dossier en indiquant que le territoire est composé de 4 casernes : Thervay, Gendrey, Orchamps et Fraisans. Il précise que la volonté du SDIS est de rapprocher Orchamps et Fraisans.

Le SDIS a validé le 28 juin dernier, à l'unanimité, le regroupement d'Orchamps et de Fraisans à Ranchot. Monsieur le Président a demandé au Colonel, de venir présenter le projet (projet joint au rapport du Conseil Communautaire) afin qu'il puisse répondre à toutes les questions.

Il tient à préciser que le Conseil Communautaire doit trancher sur le lieu d'implantation de la nouvelle caserne et comprend que c'est dur pour certains car ce n'est pas toujours facile de perdre un service.

Le Colonel présente le dossier.

Monsieur Christian GIROD (FRAISANS) demande quels sont les véhicules pour une caserne 5 travées ?

Le Colonel répond une ambulance, un engin incendie, un véhicule tout usage, un véhicule léger et un autre véhicule d'urgence.

Monsieur Christian GIROD (FRAISANS) indique que les deux casernes actuelles ont chacune un engin incendie ! Que fait-on des deux engins s'il en faut plus qu'un ?

Le Colonel répond que l'activité « incendie » représente 7 à 9 % de toute l'activité. Pour la nouvelle caserne, l'évaluation de l'activité « incendie » sera approximativement 40 interventions par an donc un engin incendie suffit. Pour exemple, à Dole, il y a 3 000 interventions par an et la caserne ne comporte que deux engins incendies.

Monsieur Christian GIROD (FRAISANS) demande pourquoi baisser ? *Si Orchamps a des difficultés c'est parce que la caserne est obsolète.

Le Colonel précise que la caserne de Fraisans ne peut pas armer un engin incendie en journée car c'est compliqué. J'entends les arguments mais regrouper les casernes pour avoir plus de pompiers est mieux car il y aura plus de pompiers pour partir à tout moment.

Monsieur Christian RICHARD (ORCHAMPS) indique qu'une réunion sur la tarification incitative a eu lieu et qu'il constate que ce soir, ce n'est pas à l'ordre du jour car le Vice-président en charge de l'Environnement lui a indiqué qu'il souhaitait en parler en Commission avant mais en ce qui concerne le point sur la caserne des pompiers, on l'inscrit à l'ordre du jour sans même en débattre en Commission.

Monsieur Gêrôme FASSET, Président, précise qu'il fixe l'ordre du jour en tant que Président et indique qu'il souhaite que le point sur la tarification incitative soit débattu en Bureau avant. Il indique également que le Président du SICTOM souhaite une délibération avant fin septembre.

Monsieur Christian RICHARD (ORCHAMPS) ajoute que la tarification incitative est donc plus importante que la caserne des pompiers puisqu'il n'y a pas de débat.

Madame Jessica RAMEL (ORCHAMPS) indique qu'elle est étonnée car ce dossier de réhabilitation de la caserne d'Orchamps a été évoqué depuis longtemps mais pas le regroupement de Fraisans et Orchamps et que cela n'a pas été détaillé en Conseil Communautaire.

Monsieur le Président répond que le SDIS a demandé à Jura Nord de valider au Conseil Communautaire la construction d'un CIS à Ranchot et comprend tout à fait le désarroi de chacun car quand certaines communes ont perdu leur école, ça n'a pas été évident non plus.

Monsieur Christian GIROD (FRAISANS) tient à préciser que la perte d'une école n'est pas comparable avec la perte d'une caserne de pompiers car on parle de sauver des vies !

Monsieur Stéphane MONTRELAY (RANS) prend part au débat et indique qu'il est très inquiet sur le mail du CIS de Chaux où il est indiqué que le personnel veut démissionner si la fusion se fait. Il se demande si la fusion a été bien préparée et si l'on peut se passer de ce personnel ? Par ailleurs, il indique son inquiétude quant à la baisse des pompiers et des gendarmes.

Le Colonel précise que la fusion a été préparée. Les pompiers ont tous été reçus, à deux reprises, individuellement. Pour information, les $\frac{3}{4}$ des pompiers sont pour cette fusion.

Monsieur Christian RICHARD (ORCHAMPS) indique que le SDIS se base sur un barycentre et dit qu'il est contre ce critère.

Le Colonel répond que le barycentre a été fait sur 5 ans de recul donc les éléments sont sûrs.

Monsieur Christian GIROD (FRAISANS) ajoute que le temps d'intervention doit être de 7 minutes donc les personnes de Courtefontaine ou même de Our ou autres, il y aura plus de 7 minutes d'intervention.

Le Colonel répond que le préfet a arrêté le délai de départ à 10 minutes. Il précise que par expérience, le regroupement de caserne permet de gagner du temps en temps d'intervention.

Monsieur Christian RICHARD (ORCHAMPS) ajoute qu'il est inquiet par rapport au délai d'intervention car un pompier d'astreinte, qui n'est pas dans sa voiture et qui habite Our, mettra plus de 6 minutes pour aller à Ranchot.

Monsieur le Président précise que le chef d'Orchamps et ses pompiers sont d'accord pour le regroupement et indique que le SDIS reportera le projet si le Conseil n'est pas d'accord ce soir.

Monsieur Christian GIROD (FRAISANS) ajoute que c'est du chantage car le Président du Département du Jura a précisé que la nouvelle caserne serait construite à Ranchot où il n'y aurait pas de nouvelle caserne. Il indique également être très inquiet sur le temps d'intervention.

Le Colonel répond que le Président du Département du Jura souhaite qu'il y ait l'unanimité des communes quand celles-ci portent le projet. Il faut favoriser les regroupements : sur les délais d'intervention, un meilleur service avec un effectif « journée » meilleur sur tout le territoire.

Monsieur Christian GIROD (FRAISANS) demande le coût de la caserne car à la charge du SDIS 50 % ! La caserne de Fraisans devra être désaffectée ? Va-t-elle être redonnée à Jura Nord ?

Monsieur le Président répond que l'idée est de ne pas laisser les bâtiments vides que ce soit au niveau de Jura Nord ou du Département. Il indique que le bâtiment de la caserne des pompiers de Fraisans, Jura Nord en aura sans doute besoin et concernant celle d'Orchamps, le Département en aura aussi besoin.

Monsieur Christian GIROD (FRAISANS) précise qu'il y a quelques emprunts à rembourser sur la caserne de Fraisans. Par ailleurs, le terrain de la ZAC où va être implantée le CIS est loin d'être plat, qui va supporter les coûts ?

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, répond que le coût ne sera pas exorbitant car des petits artisans s'installent. Concernant l'argument du chantage, cela fait tout de même des années que l'on évoque ce sujet. Il précise que pour lui, c'est une opportunité qui s'offre au territoire. Il tient également à répondre à M. MONTRELAY sur son abstention qu'il a affirmé en précisant que c'est un professionnel (un Colonel) qui a argumenté ce soir et que ça aide à la décision.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) ajoute que le débat est brutal et demande un temps de réflexion supplémentaire. Il précise qu'effectivement Ranchot est au centre du territoire.

Monsieur le Président ajoute que c'est sur le lieu que le Conseil doit se prononcer ce soir. Il indique que si le Conseil Communautaire vote CONTRE, les élus prendront leurs responsabilités.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) ajoute qu'une réunion aurait été bien. Est-ce qu'en septembre ça peut être possible ?

Monsieur Gérôme FASSETNET, Président, indique que non. Cela fait des années que les élus évoquent ce dossier. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait plus tôt ? Il précise qu'il est totalement convaincu de cette nouvelle caserne à Ranchot.

Monsieur Michel GANET (PAGNEY) intervient en précisant que c'est un beau projet à Ranchot. Toutefois, la façon de procéder est brutale et l'idée de M. SMAGGHE d'organiser une réunion en septembre est bien.

A la majorité absolue (8 CONTRES – 6 ABSTENTIONS), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- valide le regroupement des CIS d'ORCHAMPS et de CHAUX ;
- valide la construction d'une caserne 5 travées sur la parcelle n° ZD 293 située sur le Parc intercommunal d'activités Jura Nord à RANCHOT, propriété de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- s'engage à céder à l'Euro symbolique au SDIS du Jura le terrain correspondant à Ranchot, l'ensemble des frais liés à cette procédure étant à la charge du SDIS ;
- s'engage à financer le projet à hauteur de 50 % de son coût HT ;
- autorise le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 18

Contre : 8

Abstention : 6

1. AFFAIRES GENERALES

a. Approbation du procès-verbal du 26 mai 2016 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- nomme Madame Jessica RAMEL comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 26 mai 2016.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

b. Etat des décisions prises par le Président

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

2. FINANCES

a. FPIC 2016

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il indique qu'au budget, la somme prévue est de 151 000 € comme l'année dernière. Cette année, le montant total prévu pour le FPIC est de 270 000 €.

Le Bureau communautaire a décidé de ne prendre que 151 000 € pour la Communauté de Communes Jura Nord conformément à ce qui est prévu au budget. La somme restante sera donc distribuée aux communes.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) revient sur le pacte financier car c'est un bon outil et le FPIC est une base du pacte financier.

Monsieur Gérôme FASSENET, Président, précise que c'est un souhait de Jura Nord de mettre en place un pacte financier.

Concernant le FPIC 2016, il a été convenu lors du budget que Jura Nord prenait la totalité de la somme mais le vote étant l'unanimité du Conseil. Comme le FPIC a augmenté, il a été décidé de proposer l'option « majorité des 2/3 ». Le pacte financier va être mis en place : il faut que les services y travaillent.

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, demande si des réunions de travail peuvent être fixées pour travailler sur le pacte financier.

Monsieur le Président indique qu'il est préférable d'attendre l'intégration des 7 nouvelles communes et qu'on y travaillerait ensuite. Puis, début de la réflexion au printemps 2017 pour qu'un pacte financier démarre en 2019.

Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-président, précise que le travail de la CLECT a été long et n'a pas été évident. Le pacte financier est un gros dossier qui va prendre beaucoup de temps.

Monsieur le Président précise donc que ce soir, le Conseil doit se prononcer sur la somme de 151 000 € pour Jura Nord et le reste pour les communes.

Monsieur Philippe GIMBERT (LA BARRE) ajoute qu'il faut revoir la clé de répartition aux communes car le versement du même montant aux communes sans prendre en compte les différents projets n'est pas favorable.

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, rappelle que quelques communes n'ont pas fait de demandes et ont jusqu'au 31/12/2016 pour la faire si elles le souhaitent. Il précise également qu'il est difficile de travailler sur une clé de répartition sans montant en face. Il indique que la Commission va travailler sur cette clé de répartition l'année prochaine.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- opte pour la répartition dérogatoire « à la majorité des 2/3 » ;
- se prononce favorablement sur les critères et de la pondération par l'EI pour la répartition dérogatoire ;
- se prononce favorablement sur la répartition du reversement à la majorité des 2/3, à savoir :
 - 151 096 € pour la Communauté de Communes Jura Nord,
 - 119 328 € pour les communes membres dont le montant est réparti comme suit :

Code INSEE	Nom Communes	Solde
39039	BARRE	2 191,11
39076	BRETENIERE	2 531,83
39172	COURTEFONTAINE	3 181,58
39190	DAMPIERRE	13 528,48
39218	ETREPIGNEY	5 633,97
39219	EVANS	7 090,38
39235	FRAISANS	16 839,48
39246	GENDREY	3 781,45
39302	LOUVATANGE	973,89
39352	MONTEPLAIN	1 663,48
39396	ORCHAMPS	13 879,39
39398	OUGNEY	4 045,32
39400	OUR	1 660,08
39402	PAGNEY	4 846,41
39414	PETIT-MERCEY	1 218,01
39430	PLUMONT	978,62
39451	RANCHOT	6 343,44
39452	RANS	5 928,61
39464	ROMAIN	2 625,70
39469	ROUFFANGE	1 148,56
39498	SALANS	6 793,14
39499	SALIGNEY	2 324,04
39513	SERMANGE	3 344,69
39514	SERRE-LES-MOULIERES	2 583,56
39527	TAXENNE	1 108,21
39581	VITREUX	3 084,56
TOTAL		119 328,00

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

b. Décision modificative n° 2 au BP 2016

Monsieur Gérome FASSENET, Président, retire ce point de l'ordre du jour : le vote du FPIC 2016 étant conforme au budget prévisionnel 2016.

c. Admissions en non-valeur

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, admet les créances éteintes ci-dessus pour un montant de trois mille deux cent quatre-vingt-douze euros et quatre-vingt-quinze centimes (3 292,95 €).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

3. POLITIQUE INTERCOMMUNALE

a. TEPCV – Convention relative à l'opération « ampoules LED dans les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte »

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Madame Jessica RAMEL (ORCHAMPS) demande qui sont les destinataires des ampoules et comment ils doivent être choisis ?

Monsieur le Président répond que Jura Nord doit définir des critères mais voir aussi avec les CCAS.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve l'action TEPCV proposée ;**
- **approuve les termes de la convention d'engagement ;**
- **autorise le Président à signer l'engagement ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

b. TEPCV – Avenant TEPCV

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il précise que Jura Nord doit être prêt car le ministère peut nous contacter à tout moment.

Il tient également à informer le Conseil que le gouvernement a décidé d'ouvrir une enveloppe à la ruralité donc si les communes ont besoins, il faut solliciter la Préfecture.

Monsieur Christian GIROD (FRAISANS) demande si les maires seront informés de cela ?

Monsieur le Président répond que les Président d'intercommunalité ont été conviés à une réunion et qu'ils doivent relayer l'information à leurs communes.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve l'inscription de nouvelles actions ;**
- **approuve les termes de la convention TEPCV (avenant) ainsi que le plan de financement global de la convention ;**
- **autorise le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier ;**
- **autorise le Président à signer cette convention particulière d'appui financier (avenant) ainsi que tout acte afférent à ce dossier.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

c. TEPOS – Adhésion au CLER

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve l'adhésion au Réseau Territoires à énergie positive (TEPOS) du CLER et la cotisation afférente d'un montant de 160,00 € ;**
- **accepte la charte du Réseau TEPOS et de celle du CLER ; ainsi que les statuts et règlement intérieur du CLER ;**
- **autorise le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires et à signer le bulletin d'adhésion du Réseau et tout document afférent.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

d. Convention avec le Conseil Départemental du Jura pour la valorisation de l'Eurovéloroute par une signalisation d'informations locales

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il précise qu'une étude a été faite sur l'Eurovéloroute et que le retour était le manque d'informations locales.

Monsieur Marc GENTY (VITREUX – Suppléant de M. GOMOT) indique que le Département est le seul compétent en terme de tourisme.

Monsieur le Président répond que depuis la loi NOTRE, se sont les Communautés de Communes et les Régions qui reprennent la compétence tourisme.

Monsieur Christian RICHARD (ORCHAMPS) demande si la Région prend en charge quelque chose ?

Monsieur le Président indique que pour l'instant non.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve l'action proposée ;**
- **approuve les termes de la convention proposée par le Conseil départemental du Jura ainsi que la participation financière de Jura Nord demandée, à hauteur maximale de 26 500 € HT;**
- **autorise le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier ;**
- **autorise le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à ce dossier.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - ENVIRONNEMENT

a. Etude projet de territoire

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il indique qu'un certain nombre de réflexions a été mené et que le cabinet d'études a fait travailler sous format « atelier ».

Il informe que le dernier atelier n'a pas été efficace.

Un COPIL est de nouveau organisé mardi 12 juillet afin de retravailler la stratégie et le diagnostic : ce qui permettra ensuite de faire les fiches actions.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

b. Approbation du projet PLUI valant SCOT du Val d'Amour

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Christian RICHARD (ORCHAMPS) demande si Jura Nord fera un PLUi valant SCOT ?

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, répond que non car la réglementation à changer.

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de mission développement, indique que le Grand Dole ne souhaite plus poursuivre son SCOT.

Monsieur Christian GIROD (FRAISANS) demande quel est l'intérêt d'un SCOT ?

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de mission développement, répond qu'un SCOT permet de définir des cohérences en terme d'aménagement du territoire et ensuite ce document se décline en PLUi à l'échelle intercommunalité. Il précise que le SCOT du Grand Besançon a son périmètre jusqu'à Saint-Vit.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur :

- **le projet de PLUi arrêté par la Communauté de Communes Val d'Amour ;**
- **le projet de RLPi arrêtés par la Communauté de Communes Val d'Amour.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

c. Modification simplifiée du PLU de Salans

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve la modification simplifiée du PLU de la commune de SALANS portant sur :**
 - **l'échelle des indices de zones à réduire : le plan provisoire nécessite la réduction de la police des n° de parcelles qui peuvent se chevaucher et rendre difficile la lecture du plan. Par ailleurs pour les zones ou sous-secteurs de taille réduite, il conviendra de matérialiser leurs emplacements par une flèche afin de ne laisser aucun doute au pétitionnaire ;**
 - **la modification de la représentation de la trame verte et bleue dans la cartouche ;**
 - **la modification des pages de gardes concernant la personne habilitée à approuver le document ;**
 - **la modification de l'erreur contenue dans l'OAP : il convient de préciser que la notion d'impossibilité de créer d'impasse ne concerne que le secteur « b » du schéma comme cela avait été validé par le conseil municipal lors de l'élaboration ;**
 - **la prise en compte de la remarque de la Préfecture, en annexe de son courrier du 7 juin 2016.**
- **dit que, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Communauté de Communes Jura Nord durant un mois et d'une mention dans le journal suivant : LE PROGRES.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire du dossier relatif à la mise en compatibilité du PLU de Sermange. L'ONF a émis un avis favorable, la DREAL et la DDT également. En revanche, la BDF a émis un avis défavorable.

Monsieur Christian GIROD (FRAISANS) demande si le projet éolien est remis en cause ?

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, répond que non et que ces avis sont uniquement consultatifs. La procédure de mise en compatibilité se déroule bien.

Monsieur Gérôme FASSENET, Président, ajoute que la DDT a rappelé que Jura Nord faisait des efforts sur la revalorisation du patrimoine et des centres bourgs.

d. SPANC – RPQS 2015

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Christian GIROD (FRAISANS) voit que dans le rapport il est indiqué qu'il n'est pas obligatoire de se mettre aux normes.

Monsieur Dorian DODET, Technicien SPANC, répond que la seule obligation aujourd'hui est de se mettre aux normes quand il y a une vente.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2015.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

5. BATIMENTS – SERVICE TECHNIQUE

a. Appartements situés à Gendrey – détermination de critères et désignation d'une Commission interne

Monsieur Jérôme FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Après avis favorable de la Commission « Bâtiments/Service Technique », le Conseil Communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- valide les différents critères d'attribution ;
- met en place une Commission interne et désigne les personnes ci-dessus comme membres de la Commission interne ;
- autorise le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

b. Appartements situés à Gendrey – adoption du règlement intérieur

Monsieur Jérôme FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Après avis favorable de la Commission « Bâtiments/Service Technique », le Conseil Communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré, adopte le règlement intérieur pour les appartements situés 9 rue Richebourg à Gendrey (39350).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

- c. Pôle Enfance à Fraisans : cession à la Communauté de Communes Jura Nord des parcelles à l'Euro Symbolique*

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Christian GIROD (FRAISANS) précise qu'il demandera juste le remboursement des frais de notaires et de géomètre.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la cession des parcelles n° AB 40 à 43, 99, 100 et 130 de la commune de Fraisans, à l'Euro symbolique, à la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

- d. Requalification de l'école de musique et de danse : signature du bail emphytéotique*

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Président informe que l'architecte a déposé le permis de construire. Dès l'automne, commencer à travailler sur les parties inoccupés puis au printemps, trouver des solutions pour des locaux.

Ce problème se posera également pour le gymnase.

Les réunions seront organisées dès que la Maîtrise d'œuvre sera choisie.

Pour la délibération, il faut impérativement l'avis des domaines car il faut viser la date de l'avis dans la délibération.

L'avis des domaines n'étant pas connu à ce jour, la délibération est reportée.

- e. Création d'une nouvelle gendarmerie à Dampierre*

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il précise que la Commission Nationale a émis un avis favorable pour le terrain situé à Dampierre. Cette Commission nous demande d'approuver leur choix. Sur le plan financier, 79 % d'aide et 21 % de loyer.

Il rappelle que la commune qui offre le terrain doit faire venir France Domaine et céder le terrain à l'Euro Symbolique.

A la majorité absolue (3 CONTRES), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **donne un accord de principe en vue de la réalisation de la construction d'une nouvelle caserne, selon les dispositions du décret n°93-130 du 28 janvier 1993 modifié ;**
- **approuve son implantation sur un terrain, situé lieu-dit « A la vue de Dole » 39700 Dampierre, cadastré section ZD n° 216, à la condition d'une cession à la CCJN dudit terrain à l'Euro symbolique par la commune de Dampierre, conférant à la Communauté de Communes Jura Nord la propriété du bâtiment à venir, sur la base à minima de la superficie de terrain réglementaire qui sera précisée ultérieurement par la DGGN ;**
- **autorise le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 29

Contre : 3

Abstention : 0

g. Réaffectation du bâtiment de Salans en Enfance Jeunesse

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Madame Jessica RAMEL (ORCHAMPS) demande combien d'enfants peuvent être accueillis en micro-crèche ?

Madame Régine EMBAREK, Directrice du service EJE/ASCO, répond 10 enfants.

Monsieur le Président tient à préciser que Salans est proche de Fraisans mais la crèche de Fraisans est au complet et l'étude montre un besoin sur Salans.

Madame Jessica RAMEL (ORCHAMPS) trouve dommage que la Commission ne se soit pas réunie pour discuter de ce projet avant d'en débattre en Conseil.

Monsieur le Président répond que des micros-crèches pourraient s'implanter dans les bâtiments scolaires qui ferment.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- affecte la vocation « enfance jeunesse » à ce bâtiment ;
- autorise le Président à mettre en place une convention de mise à disposition du bâtiment à vocation « enfance jeunesse » entre la commune de Salans et Jura Nord ;
- autorise le Président à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise le Président à réaliser les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

6. COMMUNICATION – CULTURE - ASSOCIATIONS

a. Tarifs « médiathèque » pour les 7 nouvelles communes

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, fixe et adopte les tarifs « médiathèque » suivants pour les 7 nouvelles communes (Brans, Dammartin-Marpain, Montmirey-le-Château, Montmirey-la-Ville, Mutigney, Offlanges et Thervay) :

Adhésions

Pour les résidents de la Communauté de Communes Jura Nord :

- 1 adhésion individuelle avec un forfait de 6 séances de cours d'informatique : 10 €
- 1 adhésion familiale avec un forfait de 6 séances de cours d'informatique : 13 €

Pour les résidents hors de la Communauté de Communes Jura Nord :

- 1 adhésion individuelle avec un forfait de 6 séances de cours d'informatique : 20,00 €
- 1 adhésion familiale avec un forfait de 6 séances de cours d'informatique : 26,00 €
- forfait de 24 séances de cours d'informatique : 25,00 €

Pénalités – Modalités des retards et des rappels

- document vidéo : 0,15 €
- /vidéo et jour de retard

- rappels :
 - lettre de rappel n° 1 (retard d'un mois) : 1,00 €
 - lettre de rappel n° 2 (retard de deux mois) : 2,00 €
 - lettre de rappel n° 3 (retard de trois mois) : 3,00 €

Service multimédia :

- connexion internet : gratuite
- (pour les abonnés)

Tarifs Photocopies :

- A4 noir & blanc recto : 0,15 €
- A4 noir & blanc recto/verso : 0,20 €
- A4 couleur recto : 0,25 €
- A4 couleur recto/verso : 0,30 €
- A3 noir & blanc recto : 0,30 €
- A3 noir & blanc recto/verso : 0,40 €
- A3 couleur recto : 0,50 €
- A3 couleur recto/verso : 0,60 €

Tarifs Impressions :

- noir & blanc : 0,20 €
- couleur : 0,40 €

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

- b. Convention de partenariat 2016/2017 avec le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Franche Comté dans le cadre du dispositif Carte Avantages Jeunes avec la médiathèque*

Monsieur Gérome FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur cette compensation financière de 5 € par abonnement consenti aux titulaires de la carte Avantages Jeunes 2016/2017 ;**
- **autorise le Président à signer ladite convention de partenariat entre le CRIJ, la Région Bourgogne / Franche-Comté et la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise le Président à signer tout acte afférent à ce dossier et à faire toutes les démarches nécessaires à ce dossier.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

- c. Convention JUMEL pour l'année 2016*

Monsieur Gérome FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur ledit avenant ;**
- **accepte les termes de cet avenant ;**
- **autorise le Président à signer cet avenant à la convention de participation au portail départemental de lecture publique JuMEL dans le cadre de l'acquisition de ressources numériques en ligne ;**
- **autorise le Président à signer tout acte afférent à ce dossier et à faire toutes les démarches nécessaires à ce dossier.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

7. ECONOMIE

- a. *FPIC Commune de LA BRETENIERE : travaux rue de l'Etang pour un montant de 21 887,10 € TTC*

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur l'attribution du Fonds d'aide aux Projets d'Investissement à la commune de LA BRETENIERE, soit au maximum 8 548,02 € HT (sous réserve que le montant des aides ne dépasse pas 80 % des travaux).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

- b. *FPIC Commune de OUR : travaux de réfection de voirie (chemin des Vignes et d'une partie de la rue du Four à Pain)*

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur l'attribution du Fonds d'aide aux Projets d'Investissement à la commune de OUR, soit un montant de 6 516,02 € HT.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

- c. *Désaffectation et déclassement de deux parcelles de la ZAC de Ranchot : ZD 78 et ZD 79*

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **constate la désaffectation du domaine public des parcelles cadastrées ZD 78 et ZD 79 du domaine public intercommunal pour les faire rentrer dans le domaine privé intercommunal ;**
- **approuve le déclassement des parcelles cadastrées ZD 78 et ZD 79 du domaine public intercommunal pour les faire rentrer dans le domaine privé intercommunal.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

8. ENFANCE JEUNESSE

- a. *CEJ 2016-2019*

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur le CEJ (Contrat Enfance Jeunesse),**

- autorise le Président à signer ledit CEJ pour la période 2016-2019,
- autorise le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

b. Convention MSA

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer la nouvelle convention MSA pour le versement de la PSU (Prestation de Service Unique) ainsi que tout acte afférent à ce dossier.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

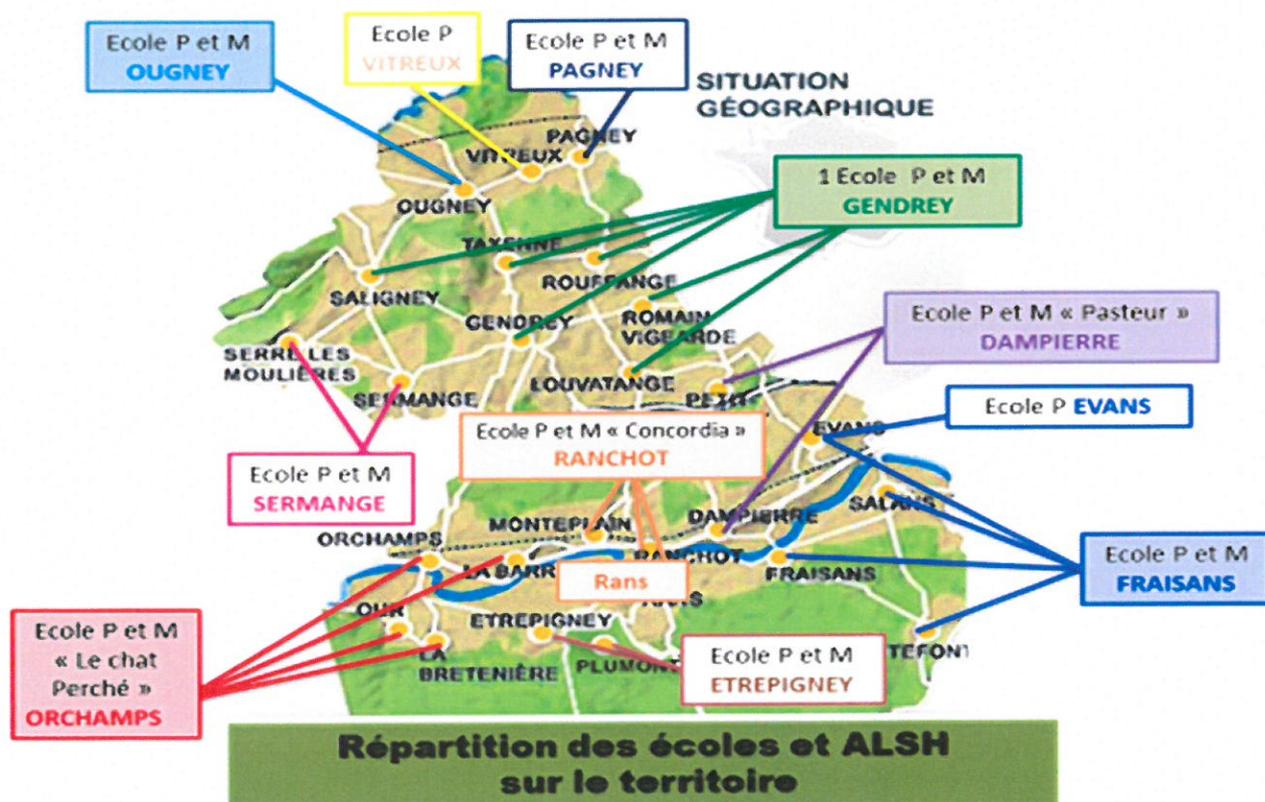
9. AFFAIRES SCOLAIRES

a. Nouvelle carte scolaire

Monsieur Michel BENESSIONO, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Madame Sonia THEODIERE (SALIGNEY – Suppléante de M. LAVRY) indique qu'il faut également mettre une seule école à Gendrey.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur la nouvelle carte scolaire suivante :



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

10. RESSOURCES HUMAINES

a. Création de 5 postes dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir

Monsieur G r me FASSET, Pr sident, pr sente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimit , le Conseil Communautaire, apr s en avoir d lib r  :

- **d cide de cr er 5 postes dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions suivantes :**
 - **Contenu des postes : 5 postes d'emplois d'avenir affect s au service Enfance Jeunesse Loisirs ;**
 - **Dur e des contrats : 12 mois, renouvelable 2 fois (jusqu'  36 mois) ;**
 - **Dur e hebdomadaire de travail : 35h ;**
 - **R mun ration : SMIC.**
- **autorise Monsieur le Pr sident   signer les conventions avec l'employeur, le salari  et l'Etat ou le D partement ;**
- **autorise Monsieur le Pr sident   signer les contrats de travail   dur e d termin e avec les personnes qui seront recrut es ;**
- **autorise Monsieur le Pr sident   mettre en  uvre l'ensemble des d marches n cessaires pour ces recrutements.**

Rapport adopt    l'unanimit  :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

11. QUESTIONS DIVERSES

a. Convention Plan num rique

Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-pr sident, pr sente ce dossier au Conseil Communautaire.

Une convention relative au plan num rique lanc e par l'Education Nationale va  tre sign e entre Jura Nord et l'Education Nationale dont la classe pilote va  tre l' cole d'Orchamps.

Une subvention va  tre accord e.

Madame Jessica RAMEL (ORCHAMPS) tient   rappeler que l' cole du Chat Perch  situ    Orchamps ne regroupe pas que la commune d'Orchamps et pr cise que cette  cole est pilote car elle est d j  bien  quip e en mat riel et qu'elle a  t  choisie suite   la visite du recteur et de l'implication des  quipes enseignantes et volont  en mati re d'informatique et de num rique.

A l'unanimit , le Conseil Communautaire, apr s en avoir d lib r  :

- **accepte de s'engager dans le plan national num rique ;**
- **accepte les termes de la convention-type de partenariat ;**
- **autorise le Pr sident   signer les conventions de partenariats   intervenir pour chaque  cole et tout acte aff rent   ce dossier ;**
- **autorise le Pr sident   r aliser toutes les d marches n cessaires   ce dossier.**

Rapport adopt    l'unanimit  :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président demande s'il y a d'autres questions diverses.

Monsieur Didier PEREZ (ETREPIGNEY) intervient et demande pourquoi deux familles se sont vues leurs demandes de dérogations refusées et que d'autres, pour les mêmes raisons, ont été acceptées ?

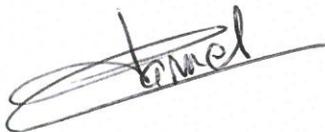
Monsieur le Président répond que deux demandes de dérogations rentraient dans les cas de dérogations obligatoires alors que les autres non. La Commission « Affaires scolaires » va débattre de nouveau sur les critères de dérogations mais ce qui est ressorti lors de la dernière Commission est qu'il ne faut pas accepter des demandes de dérogations au cas par cas car après que les dérogations sont acceptées, il est difficile de revenir en arrière.

Il précise également qu'il conseille aux familles qui ont un avis défavorable à leur demande de dérogation, de le contacter au lieu de contacter plus haut (Inspection Académique et Préfet).

Il informe également que dans les cas dérogatoires, il y a la moyenne de classe dans les écoles et également les écoles offrant du service (cantine/périscolaire). Par exemple, si une classe est menacée, on peut accepter la dérogation mais si cette classe, n'est plus menacée, alors on peut refuser.

Le Président lève la séance à 23h37.

Jessica RAMEL,
Délégué communautaire
Commune d'ORCHAMPS



Le Président,
Gérôme FASSETNET

